



# Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: programme ou plan de formation innovant dans un domaine donné

Type de pratique: pratique prometteuse

Pays: Finlande

Avril 2014

<b>Intitulé de la pratique</b>	Formation à la direction et à la gestion
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>La <b>Finlande</b> a adopté un système de formation à la direction et à la gestion qui propose une formation continue en gestion, chaque année, à tous les niveaux de direction dans ses organisations. Le principal objectif de la formation à la gestion était de familiariser les dirigeants avec le système de «gestion axée sur les résultats» utilisé par l'administration publique et de renforcer leurs compétences en matière de direction, de gestion du personnel, de création d'un bon environnement de travail, etc.</p> <p>En outre, des juges expérimentés ont également bénéficié d'une formation sur les compétences nécessaires pour gouverner l'application du droit en fixant les objectifs de chaque tribunal avec ses juges résidents, y compris sur des aspects tels que l'attribution des affaires, l'équilibre de la charge de travail des juges, la nécessité d'une uniformité en termes de durée de traitement des affaires et d'application du droit, et le traitement des questions liées à l'indépendance.</p>
<i>Coordonnées de l'institution</i>	Ministère de la justice Adresse postale: PO Box 25 00023 Valtioneuvosto

	<p>Adresse d'accueil: Eteläesplanadi 10 Helsinki Finlande Téléphone: + 358 2951 6001 Fax: + 358 9 1606 7730 Courriel: <a href="mailto:oikeusministerio@om.fi">oikeusministerio@om.fi</a> Site internet: <a href="http://www.oikeusministerio.fi">http://www.oikeusministerio.fi</a></p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>Ce programme est une <b>PRATIQUE PROMETTEUSE</b> en plein développement. Ce type d'activités est susceptible de connaître une croissance exponentielle dans les prochaines années.</p>

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)